

CERET ENSEMBLE

Elus au conseil municipal :

Patrick PUIGMAL, Martine QUER, Jean PARAYRE, Michèle TORRENT

site : ceret-ensemble.fr

contact : ceretensemble@gmail.com

Compte-rendu du conseil municipal du 19/10/2022

Points principaux traités :

- ***Déclaration de projet portant sur l'intérêt général du projet de réalisation d'un EHPAD sur le secteur de Nogarède valant mise en compatibilité du PLU :***
vote contre du groupe CERET ENSEMBLE qui est opposé à ce projet, en rappelant qu'un projet remarquable de construction d'un nouvel EHPAD avait été adopté par la précédente municipalité sur le site du quartier de la gare à CERET.
- ***Projet immobilier pour la création d'un futur Centre Public de Santé – avant contrat de vente d'une maison située avenue d'Espagne à CERET :***
des questions ont été posées par le groupe CERET ENSEMBLE, notamment sur le coût d'aménagement des locaux en sus du prix d'acquisition de 510 000€ et les perspectives d'arrivée de médecins et de personnels médicaux pour le fonctionnement de ce centre public de santé. Malgré les réponses non satisfaisantes apportées par Mme BARANOFF, notre groupe, conscient des enjeux en la matière, du fait de la pénurie actuelle de médecins sur notre territoire, a toutefois voté pour le projet d'acquisition de cet immeuble.

- **Quartier intergénérationnel de la gare – contrat de concession d'aménagement avec la SPL Pyrénées-Orientales Aménagement – bilan de clôture et résiliation du contrat de concession d'aménagement.**

le groupe CERET ENSEMBLE a voté contre car il est estimé que c'est un véritable gâchis que d'abandonner ce projet d'autant que, contrairement aux propos du Maire disant qu'il n'y a aucune indemnité à verser à la SPL, la liquidation est facturée à la commune pour 11 250€.

- **Modification du tableau des effectifs de la commune.**

après avoir fait remarquer que le tableau présenté n'est pas cohérent dès lors qu'il y a 142 postes ouverts et 89 agents, le groupe CERET ENSEMBLE s'est abstenu pour la création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe car il estime que la masse salariale est désormais trop élevée, dans le contexte financier de la commune.

- **Questions diverses :**

M. le Maire demande à M. PUIGMAL de présenter les 2 questions qu'il a posées au nom du groupe CERET ENSEMBLE.

.. M. PUIGMAL indique qu'il est venu à ses oreilles qu'une réflexion serait en cours concernant le périmètre du vide-grenier de la place GUITARD / rues alentour et souhaiterait savoir si les avenues CLEMENCEAU et CHARLES de GAULLE resteront toujours ouvertes aux exposants du vide-grenier.

M. le Maire confirme qu'une réflexion est effectivement menée actuellement mais qu'aucune décision n'est prise.

M. PUIGMAL souhaite appeler l'attention de tous sur l'importance de ces vide-greniers pour l'animation de la ville ; si la solution retenue était de les éloigner du centre-ville, ce serait dommageable pour le commerce local.

.. M. PUIGMAL poursuit en évoquant le coût de la navette communale au plan de son fonctionnement, en demandant des précisions sur sa fréquentation. Il a été alerté par de nombreux concitoyens qui constatent que cette navette est très souvent vide de passagers. Il estime que l'analyse préalable des besoins n'a pas été correctement effectuée auprès de la population.

M. le Maire s'inscrit en faux par rapport à ces arguments, indiquant que l'offre est élevée pour les cérétans avec 25 arrêts et signalant que la conductrice du bus recense 300 à 350 passagers par semaine, chiffre que contestent les membres du groupe CERET ENSEMBLE qui constatent que cette navette tourne quasiment toujours à vide...quand elle fonctionne effectivement !

M. le Maire poursuit en indiquant qu'il envisage de recruter un 2ème agent pour le service de la navette, pour pallier les absences de la conductrice actuelle et ultérieurement le développement de ce service de navette avec d'autres trajets. Sur ce dernier point, on ne peut qu'être sceptiques, au vu de la fréquentation actuelle de la navette.